



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Centre Communal
d'Action Sociale

L'An Deux Mille Vingt, le huit juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 03

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 29
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Durif (pouvoir à Lorenzo), Souche (pouvoir à Noël).

Secrétaire : Mme Bayle.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 136 à 140 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

Vu le décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Considérant qu'il lui appartient de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S, lequel doit être de trois au minimum et de huit au maximum.

Après en avoir délibéré,

- décide que le conseil d'administration présidé par le Maire comprendra outre son président, huit membres élus par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées par la commune.

- procède à l'élection des membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

. « Le Teil, en avant » : BAYLE Cécile - KESKIN Gunes - BOUKAL Abdelaziz - BORNES Alain - GALIANA Michel - VALLON Michael.

. « Un nouveau regard pour Le Teil » : GLEYZE Bernard.

. « Le Teil, c'est vous » : GAILLARD Carine.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

